

*Annexe 6*

CONTRATS DE REPRISE DES EFFLUENTS

---



# Contrat de reprise de fumier

Entre les soussignés :

SARL GODINEAU ET FILS

CHAMP NOIR

49260 ST MACAIRE DU BOIS

Représentée par Messieurs GODINEAU

« Le repreneur » d'une part

Et

MR ALBERT EMMANUEL

8 Rue Barilliére

79320 MONCOUTANT

« Le donneur » d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

## Article 1 : Objet du contrat

Pendant toute la durée du contrat, le REPRENEUR s'engage à acquérir du DONNEUR, les fumiers de Mr ALBERT Emmanuel provenant de son élevage. Le tonnage enlevé sera environ de 315 tonnes par an à compter du 15 décembre 2017.

## Article 2 : enlèvement des fumiers

Le donneur d'engage à sortir les fumiers et à en exécuter le chargement. La livraison sera assurée par le REPRENEUR.

## Article 3 : cession

Le fumier, de part sa qualité, sera repris par nos soins, afin d'être composté sur la plateforme du RECEVEUR.

## Article 4 : Condition de cession

Le DONNEUR se doit de fournir au REPRENEUR, un duplicata attestant du bon état sanitaire de son élevage délivré par son laboratoire afin que des dispositions soient prises en cas de problèmes. Chaque enlèvement donnera lieu à une pesée de reprise des fumiers par le REPRENEUR.

#### Article 5 : Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an, le point de départ étant la date d'autorisation d'exploiter du DONNEUR.

A l'échéance du contrat et dans l'hypothèse où aucune modification n'interviendrait, le contrat se renouvellera par tacite reconduction, sauf dénonciation avec préavis de six mois par l'une ou l'autre des parties et par lettre recommandée.

Dans l'hypothèse où l'une des conditions précisées aux articles précédents ne serait plus respectée, le REPRENEUR est en droit de résilier le présent contrat par lettre recommandée avec préavis d'un mois. Il sera en outre tenu compte, dans ce cas, d'en informer la direction des services vétérinaires intéressée.

Fait à St Macaire du Bois, le 13 07 2017

LE DONNEUR

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that is difficult to decipher.

LE REPRENEUR

A handwritten signature in black ink, featuring a large, prominent loop at the top and a long horizontal stroke extending to the right.



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

PREFECTURE - DIRECTION DE L'INTERMINISTERIALITE  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE  
Bureau des ICPE et de la protection du patrimoine

**RECEPISSE**

**Le préfet de Maine-et-Loire,  
Chevalier de la Légion d'honneur**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles R 512-47 à R 514-5 ;

Vu la déclaration déposée le 16 mai 2013 ;

DONNE RECEPISSE à Messieurs les Gérants de la S.A.R.L GODINEAU ET FILS de leur déclaration faisant connaître leur intention d'exploiter une unité de compostage située "la Planche" 49260 SAINT-MACAIRE-DU-BOIS ;

Cet établissement est soumis à déclaration et rangé sous le numéro 2780.1.c de la nomenclature.

Les déclarants devront se conformer strictement aux prescriptions générales ci-jointes.

En application des dispositions de l'article L.512.15 du code de l'environnement, les pétitionnaires devront renouveler leur déclaration en cas de transfert, d'extension, de transformation de leurs installations ou de changement dans leurs procédés de fabrication.

En outre, en application des dispositions de la législation en vigueur, une nouvelle déclaration devra être souscrite si l'établissement, faisant l'objet du présent récépissé, n'a pas été ouvert dans un délai de trois ans à partir de la déclaration ou si leur exploitation a été interrompue pendant plus de deux années consécutives.

Par ailleurs, le présent récépissé ne dispense pas les pétitionnaires des éventuelles formalités à accomplir au titre du Code de l'Urbanisme.

Angers, le 17 mai 2013

Pour le Préfet et par délégation,  
Le chef de bureau,

Valérie GRENON

**Délai et voie de recours** : Conformément aux dispositions des articles L 514-6 et R 514.3.1 du code de l'environnement, la présente décision qui est soumise à un contentieux de pleine juridiction peut être déférée au tribunal administratif de NANTES. Le délai de recours est de deux mois pour le demandeur ou l'exploitant et commence du jour de la notification de la présente décision. Ce délai est d'un an pour les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements à compter de la publication ou de l'affichage du récépissé. Ce délai est, le cas échéant, prolongé de six mois à compter de la mise en activité de l'installation.



## CONVENTION D'EPANDAGE

(contrat reciproque de mise à disposition de parcelles pour l'épandage de déjections animales)

Dans le cadre d'une valorisation agricole des effluents d'élevage par épandage, Il est convenu entre :

Nom de l'exploitant fournisseur des effluents :	<b>M. ALBERT EMMANUEL</b>		
dénommé producteur d'effluents			
Demeurant à :	<b>8 CHEMIN BARILLIERE</b>	Sur la commune de:	<b>79320 MONCOUTANT</b>
ET			
Nom de l'exploitant receveur des effluents :	<b>M.BAUDU YOANN</b>		
dénommé agriculteur -bénéficiaire dans ce qui suit.			
Demeurant à :	<b>11 BIS RUE DES BARILLIERES</b>	Sur la commune de:	<b>79320 MONCOUTANT</b>

### Article 1 - Engagement du producteur

Le producteur d'effluents s'engage, chaque année, à mettre à disposition de l'utilisateur, une quantité d'effluents d'élevage sous forme de :

**60 T FUMIER DE VOLAILLES DE CHAIR**

correspondant à :

**1740 unités d'azote**

**1489 unités de P205**

calculées sur la base des références CORPEN les plus actuelles et en période appropriée sur le plan agronomique. le producteur d'effluents complète le bon de livraison à chaque apport.

### Article 2 – Engagement de l'agriculteur-bénéficiaire (receveur des effluents)

L'agriculteur-bénéficiaire atteste que les renseignements ci-dessous et le descriptif des effectifs animaux et des cultures pratiquées présentés au verso de ce contrat sont exacts à cette date. L'agriculteur bénéficiaire

s'engage à valoriser annuellement la quantité de :

**1740 unités N**

**1489 unités P205**

mise à disposition par le producteur d'effluents sur les surfaces épandables de l'exploitation.

L'agriculteur bénéficiaire signe le bon de livraison correspondant à la quantité importée.

L'agriculteur -bénéficiaire s'engage à assurer une bonne utilisation agronomique de ces effluents, en respectant les règles définies par la législation en vigueur. L'agriculteur bénéficiaire s'engage à joindre copie du présent contrat à toute demande de création ou d'extension d'un bâtiment d'élevage sur son exploitation.

### Article 3 - Durée de la convention

La présente convention porte sur une durée de 10 années à compter de la signature de ce présent contrat

### Article 4 - Changement d'exploitant agricole

En cas de changement d'exploitant agricole, ou s'il est mis fin à l'exploitation des parcelles, l'agriculteur utilisateur devra en avvertir le producteur d'effluents dès sa décision, par lettre recommandée avec accusé de réception.

### Article 5 – Résiliation

La résiliation de la présente convention nécessite un préavis de 6 mois adressé sous pli recommandé par l'une des parties à l'autre partie signataire. Une fois l'accord des 2 parties obtenu, le producteur adressera un courrier dans un délai de 3 mois avant la date de résiliation à la Préfecture en indiquant les solutions envisagées pour compenser cette résiliation.

La convention pourra être renouvelée par tacite reconduction pour une durée équivalente, sauf dénonciation par l'une des parties par lettre recommandée adressée à l'autre signataire, ainsi qu'à la préfecture (service des Installations Classées agricoles), six mois avant la date d'expiration de la période en cours.

EFFECTIFS ANIMAUX DE L'EXPLOITATION ET ASSOLEMENT SITUATION ACTUELLE

ANIMAUX	Nbre Places	TYPE DE CULTURES		
		Rdt	Nbre Ha	
		Blé tendre - Grain	80	11,28
		Orge - Grain	75	2,92
		Maïs grain - Grain	80	14,81
				0
				0
		Autres utilisations -	0	0,14
		Pois hiver - Grain	55	0
		luzerne - foin	10	0
		Prairies fauchées/ensilées /enrubanné	7	0,16
		Prairies paturées -	7	0
		Prairies nat inondables pat -	5	0
		Jachère -	0	0
		TOTAL		29,31
		DEROBEES		
		Prairies paturées -	4	0
		Prairies fauchées/ensilées /enrubanné	4	0
		TOTAL		0
		SURFACE TOTALE		29,31

L'agriculteur bénéficiaire déclare ne recevoir aucun autre effluent d'un autre élevage, ou, dans le cas contraire :  
L'agriculteur bénéficiaire déclare que son exploitation reçoit des déjections issues des productions suivantes :

type de produit: fumier bovin	490	unités de N	230	unités de P205
type de produit:	0	unités de N	0	unités de P205

Fait en deux exemplaires à : *Moucoustan*

le: 11/07/2017

Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé »

Le producteur

*Lu et approuvé*



L'utilisateur

*Lu et approuvé*





## CONVENTION D'EPANDAGE

(contrat reciproque de mise à disposition de parcelles pour l'épandage de déjections animales)

Dans le cadre d'une valorisation agricole des effluents d'élevage par épandage, Il est convenu entre :

Nom de l'exploitant fournisseur des effluents : **M. ALBERT EMMANUEL**  
dénommé producteur d'effluents  
Demeurant à : **8 CHEMIN BARILLIERE** Sur la commune de: **79320 MONCOUTANT**  
ET  
Nom de l'exploitant receveur des effluents : **EARL MAGUIS MARTIN**  
dénommé agriculteur -bénéficiaire dans ce qui suit.  
Demeurant à : **1 BAS COUDRAY** Sur la commune de: **79320 CHANTELOUP**

### Article 1 - Engagement du producteur

Le producteur d'effluents s'engage, chaque année, à mettre à disposition de l'utilisateur, une quantité d'effluents d'élevage sous forme de : **65 T FUMIER DE VOLAILLES DE CHAIR**

correspondant à :

<b>1885 unités d'azote</b>	<b>1613 unités de P205</b>
----------------------------	----------------------------

calculées sur la base des références CORPEN les plus actuelles et en période appropriée sur le plan agronomique. le producteur d'effluents complète le bon de livraison à chaque apport.

### Article 2 – Engagement de l'agriculteur-bénéficiaire (receveur des effluents)

L'agriculteur-bénéficiaire atteste que les renseignements ci-dessous et le descriptif des effectifs animaux et des cultures pratiquées présentés au verso de ce contrat sont exacts à cette date. L'agriculteur bénéficiaire

s'engage à valoriser annuellement la quantité de :

<b>1885 unités N</b>	<b>1613 unités P205</b>
----------------------	-------------------------

mise à disposition par le producteur d'effluents sur les surfaces épandables de l'exploitation.

L'agriculteur bénéficiaire signe le bon de livraison correspondant à la quantité importée.

L'agriculteur -bénéficiaire s'engage à assurer une bonne utilisation agronomique de ces effluents, en respectant les règles définies par la législation en vigueur. L'agriculteur bénéficiaire s'engage à joindre copie du présent contrat à toute demande de création ou d'extension d'un bâtiment d'élevage sur son exploitation.

### Article 3 - Durée de la convention

La présente convention porte sur une durée de 10 années à compter de la signature de ce présent contrat

### Article 4 - Changement d'exploitant agricole

En cas de changement d'exploitant agricole, ou s'il est mis fin à l'exploitation des parcelles, l'agriculteur utilisateur devra en avvertir le producteur d'effluents dès sa décision, par lettre recommandée avec accusé de réception.

### Article 5 – Résiliation

La résiliation de la présente convention nécessite un préavis de 6 mois adressé sous pli recommandé par l'une des parties à l'autre partie signataire. Une fois l'accord des 2 parties obtenu, le producteur adressera un courrier dans un délai de 3 mois avant la date de résiliation à la Préfecture en indiquant les solutions envisagées pour compenser cette résiliation.

La convention pourra être renouvelée par tacite reconduction pour une durée équivalente, sauf dénonciation par l'une des parties par lettre recommandée adressée à l'autre signataire, ainsi qu'à la préfecture (service des Installations Classées agricoles), six mois avant la date d'expiration de la période en cours.

**EFFECTIFS ANIMAUX DE L'EXPLOITATION ET ASSOLEMENT SITUATION ACTUELLE**

ANIMAUX	Nbre Places	TYPE DE CULTURES		
		Rdt	Nbre Ha	
Vaches Allaitantes sans veau	35	Blé tendre - Grain	70	34,03
Génisses de moins d'1 an	14	Colza hiver - Grain	35	15,69
Génisses de 1 an à 2 ans	11	Maïs grain - Grain	70	13,33
Bovins plus de 2 ans	1			0
				0
				0
		Autres utilisations -	0	0
		Pois hiver - Grain	55	0
		luzerne - foin	10	0
		Prairies fauchées/ensilées /enrubanné	8	8,47
		Prairies pâturées -	6	22,79
		Prairies nat inondables pat -	5	0
		Jachère -	0	0
		TOTAL		94,31
		DEROBEES		
		Prairies pâturées -	4	0
		Prairies fauchées/ensilées /enrubanné	4	0
		TOTAL		0
		SURFACE TOTALE		94,31

L'agriculteur bénéficiaire déclare ne recevoir aucun autre effluent d'un autre élevage, ou, dans le cas contraire :  
 L'agriculteur bénéficiaire déclare que son exploitation reçoit des déjections issues des productions suivantes :

type de produit: LISIER PORC	2750	unités de N	1650	unités de P205
type de produit:	0	unités de N	0	unités de P205

Fait en deux exemplaires à : *Charles Poup*

le: 11/07/2017

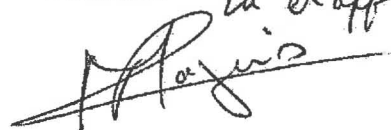
Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé »

Le producteur

*Su et approuvé*



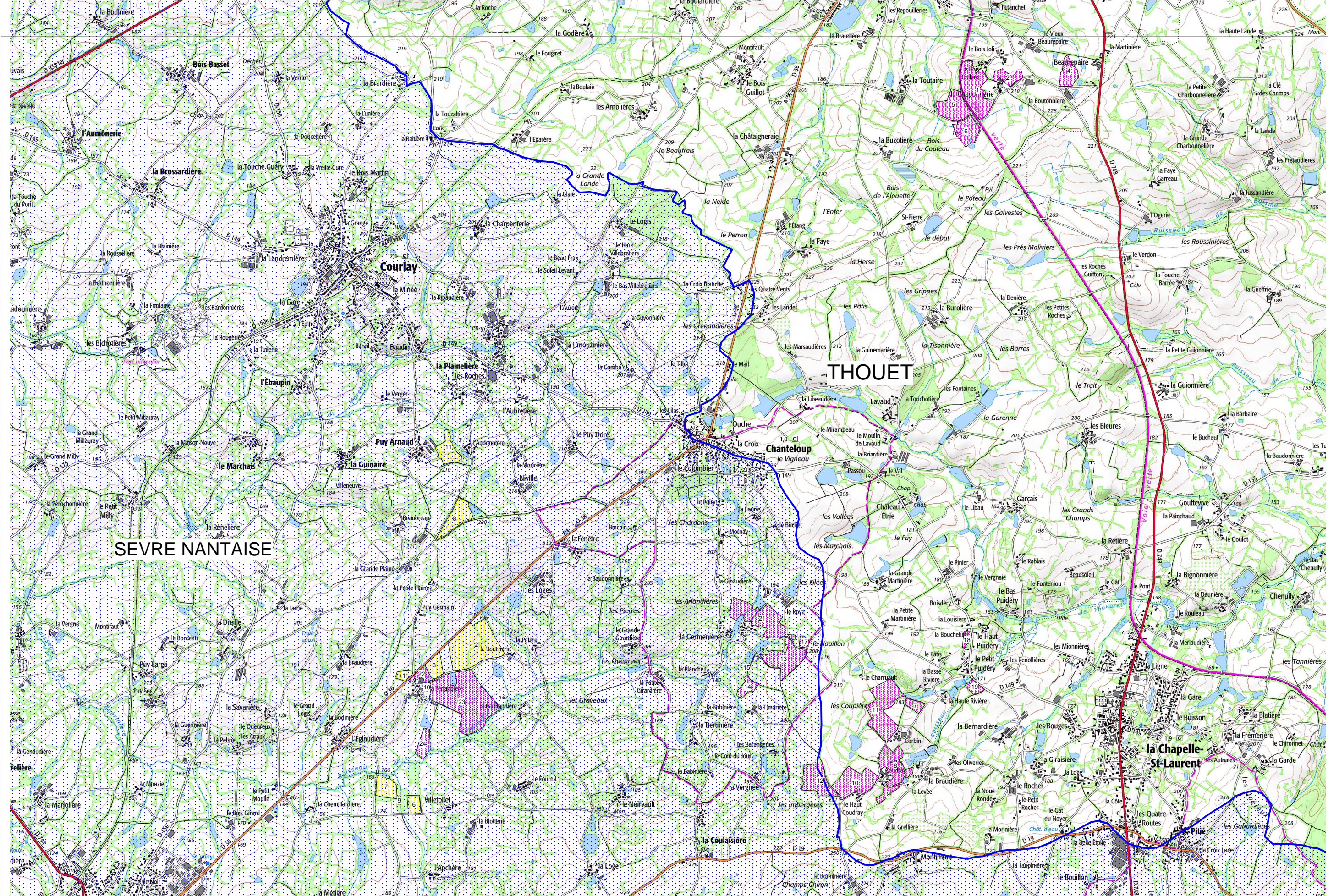
L'utilisateur

*la et affoué*  


*Annexe 7*

- BASSINS VERSANTS, HYDROGRAPHIE DU SECTEUR
- CARTE COURS D'EAU
  - CARTES ZONES HYDROGRAPHIQUES
  - SAGE
-





**SAGE**

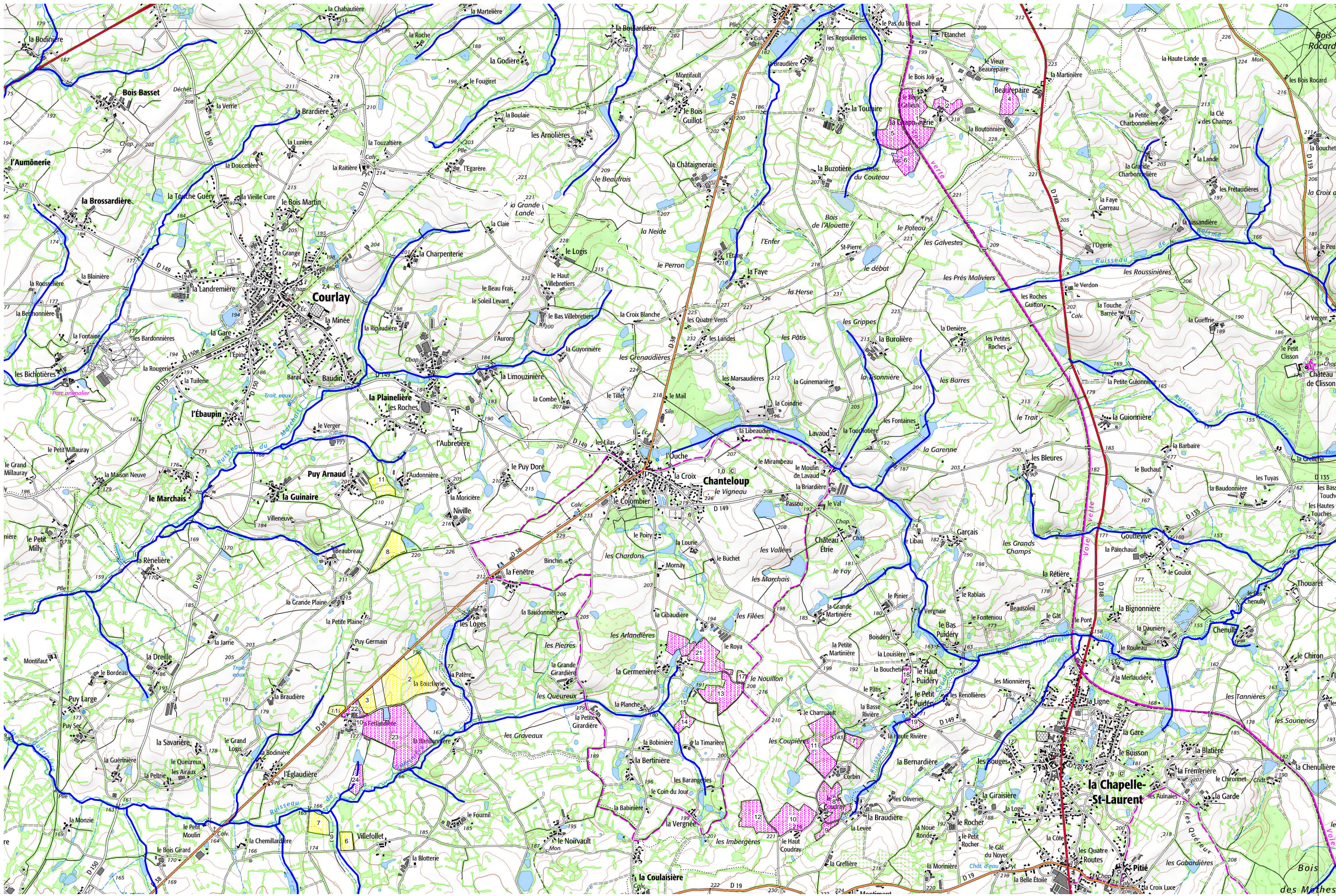
I00080  
 ALBERT EMMANUEL  
 LA TERRASSE  
 79320 MONCOUTANT



Date: 09/05/2017  
 Echelle : 30000

© IGN SCAN25 - BD ORTHO® Les données ou carte IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN dont les millésimes peuvent être différents.





Cours d'eau —

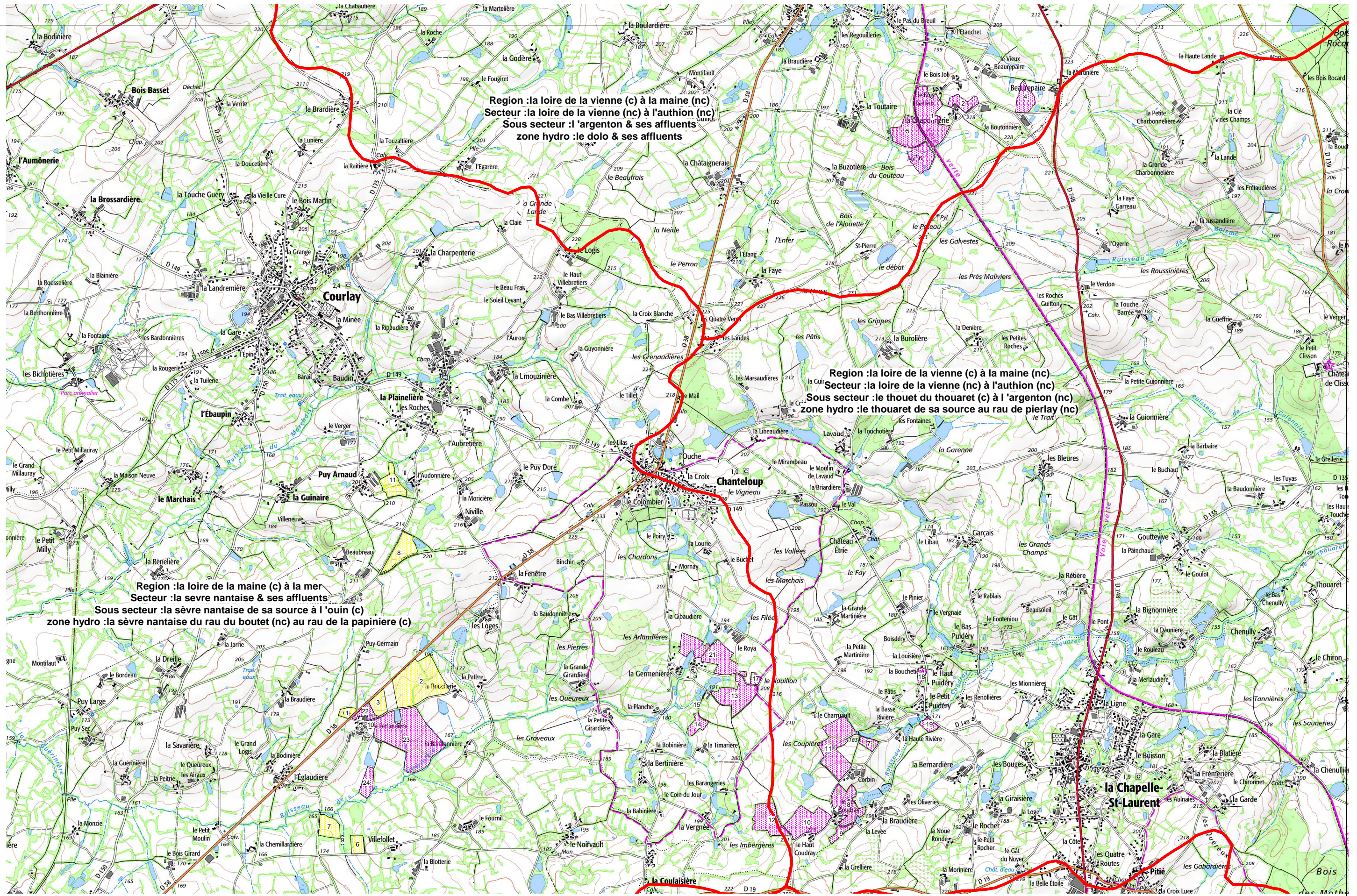
I00080  
 ALBERT EMMANUEL  
 LA TERRASSE  
 79320 MONCOUTANT



Date: 09/05/2017  
 Echelle : 30000







**Zone Hydrographique** ———

100080  
 ALBERT EMMANUEL  
 LA TERRASSE  
 79320 MONCOUTANT



Date: 09/05/2017

Echelle : 30000

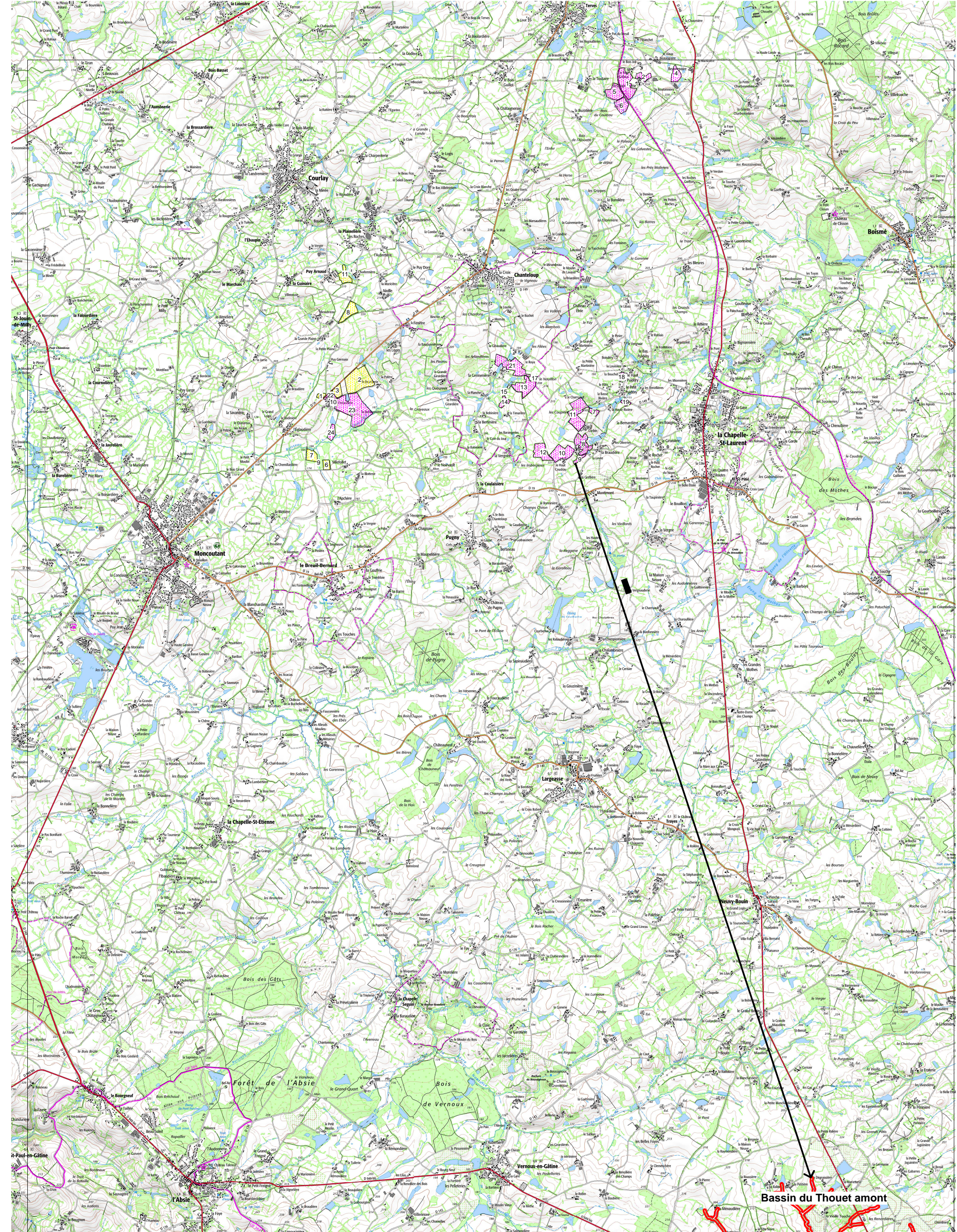


*Annexe 8*

**CARTOGRAPHIE DES PERIMETRES ENVIRONNEMENTAUX, ET FICHES  
DESCRIPTIVES NATURA 2000**

---



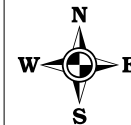


**NATURA 2000**

ZPS  
ZSC



I00080  
ALBERT EMMANUEL  
LA TERRASSE  
79320 MONCOUTANT



Date : 10/05/2017

Echelle : 55000





**NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES**

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

## FR5400442 - Bassin du Thouet amont

1. IDENTIFICATION DU SITE .....	1
2. LOCALISATION DU SITE .....	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES .....	4
4. DESCRIPTION DU SITE .....	7
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE .....	8
6. GESTION DU SITE .....	9

### 1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR5400442	1.3 Appellation du site Bassin du Thouet amont
1.4 Date de compilation 30/11/1995	1.5 Date d'actualisation 21/03/2017	

#### 1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
<a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr">www.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr">www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.mnhn.fr">www.mnhn.fr</a> <a href="http://www.spn.mnhn.fr">www.spn.mnhn.fr</a>
<a href="mailto:en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr">en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr</a>		<a href="mailto:natura2000@mnhn.fr">natura2000@mnhn.fr</a>

#### 1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 12/11/2007  
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 27/05/2009

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : [http://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000020796199](http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000020796199)

## 2. LOCALISATION DU SITE

### 2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -,30389°

Latitude : 46,62389°

### 2.2 Superficie totale

7079 ha

### 2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

### 2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
54	Poitou-Charentes

### 2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
79	Deux-Sèvres	100 %

### 2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
79007	ALLONNE
79025	AZAY-SUR-THOUET
79029	BEAULIEU-SOUS-PARTHENAY
79035	BEUGNON (LE)
79040	BOISSIERE-EN-GATINE (LA)
79172	MAZIERES-EN-GATINE
79202	PARTHENAY
79213	POMPAIRE
79226	RETAIL (LE)
79239	SAINT-AUBIN-LE-CLOUD
79285	SAINT-PARDOUX
79311	SECONDIGNY
79318	SOUTIERS
79322	TALLUD (LE)





79342	VERNOUX-EN-GATINE
79354	VOUHE

## 2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



### 3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3260 <i>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculon fluitantis et du Callitricho-Batrachion</i>		0 (0 %)		P	D			
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	1061,9 (15 %)		G	C	C	C	C

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A =  $100 \geq p > 15 \%$  ; B =  $15 \geq p > 2 \%$  ; C =  $2 \geq p > 0 \%$  .
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

#### 3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce		Population présente sur le site					Évaluation du site					
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	p			i	P	DD	C	B	C	B
I	1087	<i>Rosalia alpina</i>	p			i	P	DD	C	B	C	B
I	1092	<i>Austropotamobius pallipes</i>	p			i	P	DD	C	C	C	B
F	1096	<i>Lampetra planeri</i>	p			i	P	DD	C	B	C	C
F	1163	<i>Cottus gobio</i>	p			i	P	DD	C	B	C	C
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	p			i	P	DD	D			



M	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	p			i	P	DD	D			
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	p			i	P	DD	D			
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	p			i	P	DD	D			
M	1355	<i>Lutra lutra</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A =  $100 \geq p > 15 \%$  ; B =  $15 \geq p > 2 \%$  ; C =  $2 \geq p > 0 \%$  ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

### 3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce		Population présente sur le site				Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
A		<i>Triturus helveticus</i>			i	P						X
A		<i>Triturus marmoratus</i>			i	P	X		X		X	
A		<i>Bufo bufo</i>			i	P			X		X	
A		<i>Hyla arborea</i>			i	P	X		X		X	
A		<i>Rana dalmatina</i>			i	P	X		X		X	
B		<i>Lanius senator</i>			i	P			X		X	
B		<i>Passer montanus</i>			i	P			X		X	
I		<i>Cordulegaster boltoni</i>			i	P						X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.



- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stons = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : **IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.



## 4. DESCRIPTION DU SITE

### 4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	8 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	56 %
N14 : Prairies améliorées	3 %
N15 : Autres terres arables	3 %
N16 : Forêts caducifoliées	20 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	1 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	9 %

### Autres caractéristiques du site

Le site correspond à l'ensemble du réseau primaire et secondaire constitué par le haut bassin du Thouet (affluent de la Loire) ; il comprend huit ruisseaux majeurs, aux eaux acides, vives et bien oxygénées coulant dans le paysage bocager caractéristique des terrains cristallins de la marge sud du Massif Armoricaïn, connu localement sous le nom de "Gâtine".

Vulnérabilité : Les espèces qui font la valeur patrimoniale du site sont liées à un milieu aquatique d'excellente qualité - eaux pures à teneur élevée en oxygène dissous - et sont donc très sensibles à toute modification pouvant altérer ce facteur :

- soit directement : pollutions ponctuelles ou diffuses (rejets organiques ou chimiques entraînant une eutrophisation du milieu), modification des régimes hydraulique et thermique (abaissement des niveaux, sur-réchauffement estival), multiplication des étangs de loisirs avec introduction d'écrevisses et/ou de poissons exotiques porteurs de maladies, etc.

- soit indirectement : suppression de la ripisylve (coupes à blanc), intensification agricole du bassin versant (percolation d'engrais et produits phytosanitaires), extraction de matériaux (granulats) dans le lit mineur, construction d'abreuvoirs mal conçus, pénétration d'engins lourds en dehors des gués existants, etc.

Le maintien de la Rosalie des Alpes est également menacé par la suppression des haies, notamment des arbres les plus âgés.

### 4.2 Qualité et importance

Site remarquable par la présence de l'Ecrevisse à pattes blanches sur un réseau de ruisseaux interconnectés signalant l'existence d'une dynamique de population à l'échelle de l'ensemble du haut bassin du Thouet (bien que les densités soient plutôt faibles, il s'agit d'une situation unique en région Poitou-Charentes).

La présence du Chabot et, surtout de la Lamproie de Planer, tous les deux en effectifs dispersés, ajoute à l'intérêt du site. La présence de l'Agrion de mercure et de la Rosalie des Alpes renforce cet intérêt.

### 4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
H	A08	Fertilisation		I
H	A10.01	Élimination des haies et bosquets ou des broussailles		I
H	I01	Espèces exotiques envahissantes		I



H	K01.01	Erosion		I
L	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		I
L	E02.01	Usine		I
M	D01.02	Routes, autoroutes		I
M	D01.04	Voie ferrée, TGV		I
M	E01.01	Urbanisation continue		I
M	E01.03	Habitations dispersées		I
M	F02.03	Pêche de loisirs		I
N	J02.06	Captages des eaux de surface		I

#### Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04	Pâturage		I
H	A05.01	Elevage		I
M	F03.02.03	Piégeage, empoisonnement, braconnage		I
N	A03	Fauche de prairies		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

#### 4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%

#### 4.5 Documentation

Bibliographie du DOCOB

Lien(s) :

#### 5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	100 %

#### 5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :